

doc
CA1
EA9
S36
FRE
1980

Les études universitaires au Canada

LIBRARY DEPT. OF EXTERNAL AFFAIRS
MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

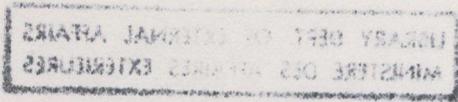
Les études universitaires au Canada

Dept. of Foreign Affairs
Min. des Affaires étrangères

JUN 29 2004

Return to Departmental Library
Retourner à la bibliothèque du Ministère

43-272-128



Direction des programmes d'information
à l'étranger
Ministère des Affaires extérieures
Ottawa (Ontario)
Canada K1A 0G2

Les études
universitaires
au Canada

(Texte préparé par la Division des services aux membres et la Division des relations internationales de l'Association des universités et collèges du Canada, avec la collaboration du Conseil national de recherches du Canada, du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie, du ministère de l'Emploi et de l'Immigration et de l'Agence canadienne de développement international.)¹

(Révision de septembre 1980)

On peut reproduire cette brochure en toute liberté, qu'il s'agisse du texte intégral ou d'extraits (prière d'indiquer la date de parution).

Les brochures appartenant à la série *Documents* peuvent s'obtenir auprès des ambassades, hauts-commissariats ou consulats canadiens. Dans les pays où le Canada ne jouit d'aucune représentation diplomatique, prière de s'adresser à la Direction des programmes d'information au Canada du ministère des Affaires extérieures (Ottawa, Ontario, Canada K1A 0G2).

¹ Students from other countries who wish to take university courses in Canada, in English, may refer to Reference Series No. 36 *University Study in Canada* (Revised September 1980).

I Conditions d'admission

a) Renseignements généraux

Les conditions d'admission dans les universités canadiennes varient selon les provinces. La plupart des universités exigent, comme condition d'admission au premier cycle, le certificat de fin d'études secondaires délivré par le ministère de l'Éducation de la province où se trouve l'université.

Chaque université se réserve le droit de fixer ses propres conditions à l'admission des étudiants étrangers. En règle générale, les universités acceptent les certificats équivalents obtenus dans d'autres pays pour l'entrée à l'université.² Voici quelques-uns des certificats étrangers habituellement acceptés par les universités canadiennes:

i) *Commonwealth*:

En général, l'étudiant des pays du Commonwealth peut être admis dans une université canadienne s'il remplit les conditions d'admission fixées par une université de son propre pays et décrites dans le *Commonwealth Universities*

Yearbook. Certaines universités exigent cependant que le candidat ait terminé son cours de préparation au baccalauréat dans une université de son pays avant d'être admis à leurs propres programmes de premier cycle.

ii) *États-Unis*

Le certificat de fin d'études d'une école secondaire américaine est généralement reconnu comme l'équivalent du certificat de fin d'études de douzième année, à condition que le choix des matières et les résultats obtenus soient jugés satisfaisants. Les universités canadiennes acceptent habituellement les candidats qui ont terminé une année d'études collégiales après leurs études secondaires. Il faut souvent présenter une recommandation de la part du directeur de l'école secondaire fréquentée auparavant ainsi que les résultats obtenus aux *college entrance examination board tests* (examens du Conseil d'admission du collège).

iii) *Europe*:

L'étudiant qui remplit les conditions d'admission à une université européenne est généralement considéré admissible par les universités canadiennes. On peut cependant exiger qu'il subisse, oralement ou par écrit, un examen de compréhension du français ou de l'anglais.

²Les grandes lignes des conditions d'admission aux programmes de premier cycle des universités canadiennes sont contenues dans le *Répertoire des universités canadiennes* (publié par l'Association des universités et des collèges du Canada) et dans une des annexes du *Commonwealth Universities Yearbook* (publié chaque année par l'Association des universités du Commonwealth). Les annuaires universitaires, que l'on peut se procurer auprès des secrétaires d'université, contiennent également des renseignements officiels détaillés sur les conditions d'admission.

iv) *Moyen-Orient, Asie, Amérique du Sud et pays d'Afrique non membres du Commonwealth:*

L'étudiant doit établir la preuve qu'il a été reçu à des examens qui lui permettraient d'entrer à l'université dans son propre pays, par exemple, le *B.G.C.E.* (britannique), les *college entrance examination board tests* des États-Unis, et le *Bacillerato*.

v) *Baccalauréat international:*

La plupart des universités canadiennes acceptent le baccalauréat international comme diplôme d'admission.

b) *Programmes et cours menant à un diplôme*³

À l'université, l'étudiant peut habituellement, en l'espace de trois à cinq ans, obtenir le baccalauréat ès art ou ès sciences, ou un baccalauréat spécialisé, par exemple en génie

civil, en administration des affaires, et en agriculture. Certains diplômes (droit, théologie, chirurgie dentaire, médecine et autres) sont plus longs à obtenir et, dans de nombreux cas, leur préparation est liée à l'obtention préalable d'un baccalauréat ès arts ou ès sciences. Le nombre d'inscriptions à ces cours spécialisés est souvent limité dans le cas des étudiants étrangers. Dans la majorité des universités, l'étudiant peut préparer un baccalauréat général, un baccalauréat avec concentration ou un baccalauréat spécialisé. Un programme de spécialisation, qui comporte généralement une année supplémentaire d'études, exige l'approfondissement d'une ou deux matières et n'est accessible qu'aux étudiants les plus brillants. La plupart des universités accordent le baccalauréat avec la mention «passable», «bien» ou «très bien».

L'étudiant qui désire obtenir un diplôme d'études supérieures doit d'abord être titulaire d'un baccalauréat. La maîtrise exige, au minimum, une année d'études après le baccalauréat spécialisé. L'étudiant doit suivre des cours dans un nombre donné de matières et, en général, préparer une thèse. Le candidat au doctorat (Ph.D. ou l'équivalent) doit effectuer au moins deux années d'études après la maîtrise ou trois après un baccalauréat spécialisé. Pour mener à terme des études de

³On trouvera tous les renseignements nécessaires au sujet des options de cours, des programmes menant à un diplôme et des conditions d'admission à l'université dans le *Répertoire des universités du Canada* publié par l'Association des universités et des collèges du Canada (151, rue Slater, Ottawa K1P 5N1, Canada), au prix de \$7.00, et que l'on peut consulter dans les missions diplomatiques canadiennes à l'étranger. On peut également consulter la *Commonwealth Universities Yearbook* que l'on peut se procurer auprès de l'Association des universités du Commonwealth (36 Gordon Square, Londres, Angleterre, WC1H 0PF, et de l'Association des universités et des collèges du Canada). La brochure intitulée *Cours d'été au Canada* contient une liste partielle des cours d'été au Canada; on peut se la procurer en s'adressant au Bureau canadien de l'éducation internationale (141, avenue Laurier ouest, Ottawa (Ontario), K1P 5J3), ou la consulter dans les missions canadiennes à l'étranger.

doctorat, l'étudiant doit suivre les cours réguliers, préparer une thèse et la soutenir avec succès.

Les diplômes des universités canadiennes sont généralement reconnus comme l'équivalent des diplômes des universités du Commonwealth ou des États-Unis. L'étudiant étranger devrait se renseigner sur l'équivalence des diplômes canadiens dans son pays.

c) Exigences linguistiques:

Toutes les universités canadiennes exigent de l'étudiant étranger la preuve de ses connaissances linguistiques, mais elles n'imposent pas toutes un examen. Il s'ensuit donc que l'étudiant n'a pas à se soumettre à un tel examen, à moins d'y avoir été invité par une université canadienne qui, sous tous les autres rapports, le considère admissible. Il se peut également qu'un agent de l'immigration exige une preuve des connaissances linguistiques du requérant avant de lui accorder un visa.

On recourt actuellement aux examens suivants:

Anglais:

i) L'examen d'anglais, langue étrangère (*Teaching of English as a Foreign Language*, ou TOEFL), de l'*Education Testing Service of Princeton*, (New Jersey), États-Unis.

ii) L'épreuve de connaissance de l'anglais mise au point par l'Université du Michigan, à Ann Arbor (Michigan) aux États-Unis, et utilisée un peu partout dans le monde. On peut se soumettre à cet examen n'importe quand; les résultats en sont donnés dans les six semaines qui suivent la demande.

iii) L'examen qui conduit au certificat de connaissance de l'anglais de l'Université de Cambridge. Cet examen a lieu deux fois par an seulement, en mars et en octobre. On peut obtenir les renseignements nécessaires au bureau local du *British Council* ou en s'adressant au Secrétaire (Examen en anglais), 47 Bateman Street, Cambridge, Angleterre.

d) Marche à suivre pour la demande et l'inscription

Les demandes d'admission à une université canadienne ne doivent être adressées qu'au secrétaire de l'université; celui-ci est en mesure de fournir tous les renseignements concernant les cours offerts, les conditions d'admission, les frais de scolarité et autres. Il est recommandé à l'étudiant de présenter sa demande de 12 à 18 mois avant le début des cours, car il se peut que son admission nécessite un volumineux échange de correspondance.

L'année universitaire canadienne se divise généralement en deux

semestres (automne et hiver); elle commence à la mi-septembre pour se terminer en avril ou mai, une courte période de vacances étant prévue pour Noël. Dans certaines universités, elle se répartit en trois périodes: du début mai au début août; du début septembre à la fin décembre; et du début janvier à la fin avril.

Lorsque l'université le lui demande, l'étudiant doit présenter ou faire parvenir, en son nom, un bilan détaillé de son dossier scolaire, accompagné des copies authentifiées du certificat de fin d'études secondaires et du relevé officiel des notes obtenues tout au long des années d'études universitaires ou post-secondaires. Les documents originaux qui ne sont rédigés ni en anglais ni en français doivent être accompagnés d'une traduction certifiée ou notariée. L'étudiant doit également s'assurer que les certificats qu'il présente donnent dans la mesure du possible le détail des cours suivis et des notes ou diplômes obtenus.

Après son admission à l'université, l'étudiant doit se présenter chaque année aux dates et jours fixés pour l'inscription de l'année en cours et acquitter les frais de scolarité voulus. Un retard à l'inscription entraîne généralement des

frais supplémentaires. Certains établissements offrent aux étudiants étrangers des programmes d'orientation spéciaux qui commencent immédiatement avant le début de l'année universitaire proprement dite.

II Bourses de perfectionnement, de travail libre, de poste d'assistant et autres modes d'aide financière

Les universités canadiennes disposent rarement de fonds pour aider les étudiants étrangers à venir poursuivre au Canada des études au niveau du baccalauréat. La plupart des bourses offertes par les universités et par le gouvernement du Canada se limitent aux études de niveau supérieur au baccalauréat.⁴ Pour tout renseignement concernant l'aide financière offerte par un établissement en particulier, il faut écrire à celui-ci une année avant de s'y inscrire.

Pour le moment, l'étudiant étranger peut bénéficier des programmes suivants du gouvernement canadien:

a) *Programme de bourses de perfectionnement et de travail libre du Commonwealth:*

Ce programme sert à donner à l'étudiant du Commonwealth la possibilité de faire des études supérieures dans des pays du Commonwealth autres que le sien. Le candidat, qui doit être désigné par les autorités scolaires de son pays, est donc prié de s'adresser à l'Office des bourses du Commonwealth dans son pays d'origine.

b) *Agence canadienne de développement international (ACDI):*

L'assistance technique fournie aux étrangers sous forme de bourses d'études universitaires et de stages de formation au Canada est administrée par l'ACDI. Cette aide est accordée à la demande des gouvernements bénéficiaires, l'étudiant admissible aux bourses des divers programmes de l'ACDI devant être désigné par son propre gouvernement. Le candidat éventuel doit donc s'adresser, pour tout renseignement supplémentaire, au ministère ou département de son pays qui s'occupe du domaine dans lequel il désire étudier ou recevoir une formation au Canada. Les demandes personnelles d'aide financière présentées directement à l'ACDI ne seront pas prises en considération.

c) *Programme des bourses du gouvernement du Canada*

Dans le cadre de ce programme, le gouvernement du Canada offre chaque année un certain nombre de bourses de perfectionnement et de bourses de travail libre aux étudiants diplômés ou de niveau post-doctoral des pays suivants: République fédérale d'Allemagne, Belgique, Brésil, Danemark, Espagne, Finlande, France, Hongrie, Italie, Japon, Mexique, Norvège, Pays-Bas,

⁴Tous les renseignements nécessaires sur les bourses accordées par le Canada se trouvent dans *Study Abroad* (Études à l'étranger, et en espagnol, *Estudios en el Extranjero*) XXI, UNESCO, 1977-1978m, 1978-1979, pages 106 à 126.

Pologne, Portugal, Suède, Suisse, et Yougoslavie, L'étudiant admissible obtiendra les renseignements concernant l'obtention de ces bourses en s'adressant aux services compétents de son propre pays.

Conditions générales d'admissibilité

Les bourses sont accordées aux personnes qui ont l'intention de rentrer dans leur pays à la fin de leurs études au Canada, et non à celles qui envisagent de s'établir au Canada. Les candidats doivent donc obtenir le visa approprié en s'adressant au bureau canadien des visas dans leur pays d'origine. À moins d'une autorisation spéciale, les titulaires de ces visas et leurs conjoints ne peuvent accepter de travail rémunéré pendant leur séjour au Canada.

Les *bourses de perfectionnement* s'adressent aux personnes qui désirent poursuivre leurs études au Canada, après le baccalauréat, ou qui veulent parfaire leur formation dans la spécialité choisie. Les candidats ne doivent pas avoir plus de 35 ans.

Les *bourses de travail libre* ne sont pas accordées pour des travaux entrepris par un étudiant dans le cadre de la préparation d'un diplôme.

Durée

Bourses de perfectionnement: Une année universitaire, avec possibilité de renouvellement dans le cas des étudiants inscrits à un programme de maîtrise (un renouvellement) ou de doctorat (jusqu'à concurrence de trois renouvellements) dans une université canadienne. Les demandes de renouvellement sont approuvées si l'étudiant fait montre des progrès voulus qui lui permettront de terminer un programme d'études approuvé et d'obtenir un diplôme canadien. Les boursiers qui sont au Canada pour parfaire leur formation sans vouloir y obtenir une maîtrise ou un doctorat ne sont pas admissibles au renouvellement de leurs bourses.

Bourses de travail libre: Un an au maximum. Non renouvelables.

On trouvera dans la brochure «Bourses du Gouvernement du Canada» la description des conditions régissant l'admissibilité à ces bourses. La brochure précise également que *les projets d'étude ou de recherche proposés doivent porter sur un sujet canadien ou inclure un contenu canadien.*

Exigences particulières, selon les pays:

ALLEMAGNE (République fédérale d')

Sont admis aux: *Bourses de perfectionnement*: les titulaires d'un «Diplom» ou de l'équivalent, et les artistes qui ont terminé leur formation de base et se sont engagés dans une carrière professionnelle.

Bourses de travail libre: les titulaires d'un doctorat (doktor) qui ont réussi le «Staatsexamen», ainsi que les artistes reconnus qui désirent venir au Canada y effectuer des travaux de recherche ou de création.

S'adresser à:

Deutscher Akademischer
Austauschdienst,
Gouvernement du Canada
Stipendium
1500 BONN
Kennedyallee 50
Postfach 804.

BELGIQUE:

Sont admis aux: *Bourses de perfectionnement*: les titulaires d'une licence d'université belge ou de l'équivalent, ainsi que les artistes qui ont terminé leur formation de base et se sont engagés dans une carrière professionnelle.

Bourses de travail libre: les titulaires d'un doctorat ou les artistes reconnus qui désirent venir au Canada y entreprendre des travaux de recherche ou de création.

S'adresser à:

La Direction des relations
culturelles et internationales,
Ministère de l'Éducation nationale
et de la Culture,
158, avenue de Cortenberg,
1040 BRUXELLES.

(Bestuur Voor internationale
Culturele Betrekkingen,
Ministerie van Nationale
Opvoeding en Nederlandse
Cultuur,
Kortenberglaan 158,
1040 BRUSSEL.)

BRÉSIL:

Sont admis aux: *Bourses de perfectionnement*: les titulaires du «bacharelado» ou de la «licenciatura» ou l'équivalent, ainsi que les artistes qui ont terminé leur formation de base et se sont engagés dans une carrière professionnelle.

Bourses de travail libre: les titulaires d'un «doutorado», ainsi que les artistes reconnus qui désirent venir au Canada y entreprendre des travaux de recherche ou de création.

S'adresser à:

Ambassade du Canada,
16 avenida das Nacoes,
Setor das Embaixadas Sul.
Brasilia
(ou au Consulat général du
Canada à Rio de Janeiro ou à
Sao Paulo)

DANEMARK:

Sont admis aux: *Bourses de perfectionnement*: les titulaires d'un «candidatus» ou d'un diplôme équivalent, et les artistes qui ont terminé leur formation de base et se sont engagés dans une carrière professionnelle.

Bourses de travail libre: les titulaires d'un «doktorgrad», ainsi que les artistes reconnus qui désirent venir au Canada y entreprendre des travaux de recherche ou de création.

S'adresser à:

hr. kontorchef E. Drostby,
Det Internationale Kontor,
Undervisningsministeriet,
Frederiksholms Kanal 25D.
1220 Kobenhavn K.

ESPAGNE:

Sont admis aux: *Bourses de perfectionnement*: les titulaires d'une «licencia» ou d'un diplôme équivalent, ainsi que les artistes qui ont terminé leur formation de base et se sont engagés dans une carrière professionnelle.

Bourses de travail libre: les titulaires d'un «doctorado» ainsi que les artistes reconnus qui désirent venir au Canada y entreprendre des travaux de recherche ou de création.

S'adresser à:

Direccion general de Relaciones
Culturales,
Ministerio de Asuntos Exteriores,
Plaza de la Provincia, 1
Madrid 12.

FINLANDE:

Sont admis aux: *Bourses de perfectionnement*: les titulaires d'un «kandidaapti» ou d'un diplôme équivalent, ainsi que les artistes qui ont terminé leur formation de base et se sont engagés dans une carrière professionnelle.

Bourses de travail libre: les titulaires d'une «lisensiaatti» ou d'un «tohtori», ainsi que les artistes reconnus qui désirent venir au Canada y entreprendre des travaux de recherche ou de création.

S'adresser à:

Opetusministeriö,
Kansainvalisten Asiain Osasto,
Rauhankatu 4, 00170
HELSINKI 17.

FRANCE:

Sont admis aux: *Bourses de perfectionnement*: les titulaires d'une licence d'une université française ou d'un diplôme équivalent, ainsi que les artistes qui ont terminé leur formation de base et se sont engagés dans une carrière professionnelle.

Bourses de travail libre: ne sont pas accordées aux ressortissants français.

S'adresser à:

Office national des Universités et
Écoles françaises,
96, boulevard Raspail
75272 PARIS Cédex 06.

HONGRIE:

Sont admis aux: *Bourses de perfectionnement*: les titulaires d'un «Oklevel» ou d'un diplôme équivalent. Le candidat en art doit avoir terminé sa formation de base et s'être engagé dans une carrière professionnelle.

Bourses de travail libre: les titulaires d'un «Doktoratus» désireux de venir au Canada y effectuer des recherches. Le candidat en art doit avoir terminé sa formation de base et s'être engagé dans une carrière professionnelle.

S'adresser à:

Institut hongrois des relations
culturelles,
Dorottya utca 8,
Budapest V.

ITALIE:

Sont admis aux: *Bourses de perfectionnement*: les titulaires d'un «laurea universitaria» (décerné à la fin d'un programme d'étude de quatre années), ainsi que les artistes qui ont terminé leur formation de base et se sont engagés dans une carrière professionnelle.

Bourses de travail libre: les titulaires d'un «laurea universitaria» (décerné à la fin d'un programme d'étude de six années) possédant déjà une année d'expérience dans la discipline choisie, ainsi que les artistes reconnus qui désirent venir au Canada y effectuer des travaux de recherche ou de création.

S'adresser à:

Direzione Generale per la
Cooperazione Culturale,
Scientifica e Technica,
Ufficio IX,
Ministero degli Affari Esteri,
Roma.

JAPON:

Sont admis aux: *Bourses de perfectionnement*: les titulaires d'un «Gakushi» ou d'un diplôme équivalent, ainsi que les artistes qui ont terminé leur formation de base et se sont engagés dans une carrière professionnelle.

Bourses de travail libre: les titulaires d'un «hakushigo», ainsi que les artistes reconnus qui désirent venir au Canada y effectuer des travaux de recherche ou de création.

S'adresser à:

Ambassade du Canada,
3-38, Akasaka 7-chome,
Minato-ku, Tokyo.

MEXIQUE:

Sont admis aux: *Bourses de perfectionnement*: les titulaires d'une «licencia» ou d'un diplôme équivalent, ainsi que les artistes qui ont terminé leur formation de base et se sont engagés dans une carrière professionnelle.

Bourses de travail libre: les titulaires d'un «doctorado», ainsi que les artistes reconnus qui désirent venir au Canada y effectuer des travaux de recherche ou de création.

S'adresser à:

Sub-dirección de Becas,
Dirección General de Asuntos
Culturales,
Secretaría de Relaciones Exteriores,
Avda Ricardo Flores,
Magon 1, 4 Piso
Mexico 3, D.F.

NORVÈGE:

Sont admis aux: *Bourses de perfectionnement*: les titulaires d'un «candidatus» ou d'un diplôme équivalent, ainsi que les artistes qui ont terminé leur formation de base et se sont engagés dans une carrière professionnelle.

Bourses de travail libre: les titulaires d'un «doktorgrad», ainsi que les artistes reconnus qui désirent venir au Canada y effectuer des travaux de recherche ou de création.

S'adresser à:

Stipendiumsutvalget,
Kulturavdelingen,
Det Kongelige Norske
Utenriksdepartement
Oslo

PAYS-BAS:

Sont admis aux: *Bourses de perfectionnement*: les candidats qui ont réussi au «universitair candidaatsexamen» ou qui ont atteint un niveau de formation équivalent, ainsi que les artistes qui ont terminé leur formation de base et se sont engagés dans une carrière professionnelle.

Bourses de travail libre: les titulaires d'un doctorat, ainsi que les artistes reconnus qui désirent venir au Canada y effectuer des travaux de recherche ou de création.

S'adresser à:

Ministerie van Onderwijs en
Wetenschappen,
Afdeling Internationale
Betrekkingen
Nieuwe Uitleg 1
's Gravenhage.

POLOGNE:

Sont admis aux: *Bourses de perfectionnement*: les titulaires d'un «Magister» ou d'un diplôme équivalent. Le candidat en art doit avoir terminé sa formation de base et s'être engagé dans une carrière professionnelle.

Bourses de travail libre: les titulaires d'un «Doktorat», ainsi que les artistes reconnus qui désirent venir au Canada y effectuer des travaux de recherche ou de création.

S'adresser à:

Ministère de la science, de l'en-
seignement supérieur et de la
technologie
6-8 rue Miodawa
00-251 Varsovie.

PORTUGAL:

Sont admis aux: *Bourses de perfectionnement*: les titulaires d'une «licenciatura» ou d'un «diploma». Le candidat en art doit avoir terminé sa formation de base et s'être engagé dans une carrière professionnelle.

Bourses de travail libre: les titulaires d'un «doutorado», ainsi que les artistes reconnus qui désirent venir au Canada y effectuer des travaux de recherche ou de création.

S'adresser à:

Gabinete das Relações Culturais
Internacionais
Secretaria do Estado da Cultura,
Av. da República, 16-7°, Lisboa-1.

SUÈDE:

Sont admis aux: *Bourses de perfectionnement:* les titulaires d'un «kandidat», d'un «magister», ou d'un diplôme équivalent, ainsi que les artistes qui ont terminé leur formation de base et se sont engagés dans une carrière professionnelle.

Bourses de travail libre: les titulaires d'un «doktorsgrad», ainsi que les artistes reconnus qui désirent venir au Canada y effectuer des travaux de recherche ou de création.

S'adresser à:

Stipendieavdelningen,
Svenska Institutet,
Box 7072,
103 82 Stockholm.

SUISSE:

Sont admis aux: *Bourses de perfectionnement:* les titulaires d'une licence ou d'un diplôme équivalent, ainsi que les artistes qui ont terminé leur

formation de base et se sont engagés dans une carrière professionnelle.

Bourses de travail libre: les titulaires d'un doctorat, ainsi que les artistes reconnus qui désirent venir au Canada y effectuer des travaux de recherche ou de création.

S'adresser à:

Office fédéral des Affaires
culturelles,
Thunstrasse 20,
3000 Berne 6.

YUGOSLAVIE:

Sont admis aux: *Bourses de perfectionnement:* les titulaires d'un «Diploma» ou d'un diplôme équivalent couronnant quatre ou cinq années d'études universitaires. Le candidat en art doit avoir terminé sa formation de base et s'être engagé dans une carrière professionnelle.

Bourses de travail libre: les titulaires d'un «Doktor» qui désirent venir au Canada y effectuer des travaux de recherche ainsi que les artistes reconnus désireux d'y effectuer des travaux de création.

S'adresser à:

Institut fédéral pour la coopération
internationale dans le domaine
des sciences, de la culture, de
l'éducation et de la technique,
Kosancicev venac 29, Beograd.

Conseil national de recherches du Canada

Des postes d'attachés de recherche en science et en génie sont offerts dans les laboratoires du Conseil national de recherches énumérés ci-dessous:

- Laboratoire régional de l'Atlantique
- Division des sciences biologiques
- Laboratoire régional des Prairies
- Division des recherches en bâtiment
- Division de génie électrique
- Institut de génie des matériaux
- Division de génie mécanique
- Établissement aéronautique national
- Division de chimie
- Division de physique
- Institut Herzberg d'astrophysique

Le Conseil national de recherches du Canada offre des postes d'attachés de recherche dans ses laboratoires. Ces postes visent à offrir aux jeunes scientifiques et ingénieurs d'avenir la possibilité de se pencher sur des problèmes présentant un défi dans des domaines qui intéressent le CNRC, grâce à un stage, habituellement à un niveau post-doctoral, leur permettant de faire progresser leur carrière en recherche. Sur les 160 postes existant actuellement, nous prévoyons qu'il y en aura environ 50 à pourvoir cette année.

Le candidat doit détenir au moins un doctorat ès Sciences (Ph.D.), ou

une maîtrise dans un des domaines du génie, ou être sur le point d'obtenir un de ces diplômes avant de se voir accorder le poste. La sélection des candidats, qui sera faite par concours, et le prolongement éventuel de la période d'emploi seront surtout fonction de la capacité démontrée du candidat à effectuer des travaux de recherche originaux et de grande qualité dans le domaine choisi.

Les postes sont accessibles aux ressortissants de tous les pays, même si la préférence est accordée aux citoyens canadiens. Le fait d'être accepté ne confère pas automatiquement le statut d'immigrant reçu au Canada. Nous suggérons aux étrangers qui ne sont pas immigrants reçus et qui se verront offrir un poste de demander le statut de non-immigrant (c'est-à-dire un statut temporaire) et un permis de travail. Les intéressés peuvent obtenir des renseignements plus complets sur les conditions d'admission au Canada en s'adressant au Bureau de l'Immigration canadienne dans leur pays respectif.

Les candidats choisis seront affectés au Conseil national de recherches pour une période déterminée. Ils se verront offrir les mêmes salaires et avantages dont jouissent présentement les membres permanents du personnel. Les salaires, calculés d'après l'expérience,

sont imposables et susceptibles d'autres retenues. En guise d'exemple, le salaire de base au niveau du doctorat était de \$17 993 en 1979.

La bourse est accordée pour une année et pourra être renouvelée selon le rendement de l'intéressé et les besoins de la division. La question du renouvellement est étudiée chaque année. La durée de l'emploi pourra varier d'une division à l'autre, mais ne dépassera pas cinq ans.

Le candidat choisi pourra assumer ses fonctions à n'importe quel moment de l'année civile pour laquelle le poste lui est accordé, mais de préférence en septembre ou en octobre.

Le coût du voyage entre l'endroit où réside l'attaché de recherche au moment de sa désignation et le laboratoire où il travaillera fera l'objet d'une indemnité. Une indemnité semblable pourra être versée pour le voyage de retour à la fin de la période d'emploi.

Il faut poser sa candidature en utilisant les formulaires spéciaux diffusés par le Bureau des attachés de recherche, Conseil national de recherches du Canada, Ottawa, Canada, K1A 0R6. Les candidatures et les documents à l'appui doivent parvenir à Ottawa le 15 janvier au plus tard. Dans des circonstances particulières, les demandes pourront être prises en considération à d'autres périodes au cours de l'année.

Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie Canada

Bourses de recherche scientifique dans les laboratoires du gouvernement du Canada.

Le gouvernement du Canada offre des bourses au nom des organismes publics suivants: Agriculture Canada, ministère des Communications — Centre de recherches sur les Communications; Énergie, Mines et Ressources Canada; Pêches et Océans Canada — Service de l'Environnement atmosphérique, Service canadien des forêts, Direction générale des eaux intérieures, Direction générale des terres, Service de la protection de l'environnement — Direction de la dépollution et du contrôle, Service des pêches et de la mer — Service de gestion des pêches, Sciences océaniques et aquatiques; Santé et Bien-être social Canada — Direction de la protection de la santé; Défense nationale; Musées nationaux du Canada — Musée des sciences naturelles; Conseil national de recherches du Canada; Énergie Atomique du Canada Limitée.

La valeur annuelle des bourses est de \$16 777. La bourse est accordée pour un an et pourra être renouvelée pour une deuxième année. Les stagiaires recevront une indemnité de déplacement.

Le candidat doit être titulaire d'un doctorat d'une université reconnue; la maîtrise est également acceptée si le candidat a l'expérience voulue pour mener à bien une recherche indépendante. La nationalité des candidats n'entre pas en ligne de compte; cependant, ceux qui seront choisis et qui ne sont pas citoyens canadiens ou immigrants reçus résidant au Canada devront remplir toutes les conditions exigées par le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration avant de bénéficier de leur bourse. Les candidats ne devront pas avoir atteint l'âge de 36 ans au moment de la demande, c'est-à-dire le 15 janvier.

Pour plus de renseignements, veuillez vous adresser à l'Administrateur (Bourses), Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie — Canada, Chemin Montréal, Ottawa (Ontario) K1A 0R6.

Les demandes devront parvenir à Ottawa au plus tard le 15 janvier.

Les étudiants étrangers entrent au Canada comme résidents temporaires (visiteurs). Pour être admis à ce titre, ils doivent présenter, selon le cas:⁵

a) *Un passeport valide* grâce auquel ils pourront retourner dans leur propre pays ou dans un autre pays; (le passeport est exigé pour tous les étudiants, à l'exception des résidents permanents légaux des États-Unis);

b) *Un visa*, qu'ils se procureront en s'adressant aux agents des services diplomatiques, consulaires ou de l'immigration du Canada et, dans les pays où il n'y a pas de bureaux diplomatiques ou consulaires canadiens, aux représentants du gouvernement britannique;

c) *Un certificat médical et un certificat de vaccination*: Les exigences varient selon le pays d'origine et sont prescrites par la mission du Canada en ce pays. Elles s'appliquent en général aux pays où la fréquence de maladies contagieuses est plus élevée qu'au Canada. Si le candidat doit subir un examen

⁵Le ministère de l'Emploi et de l'Immigration publie une brochure intitulée *Études au Canada. Renseignements à l'intention des étudiants étrangers* qui contient tous les renseignements sur les règlements en matière d'immigration. On peut la consulter dans les missions du Canada à l'étranger ou l'obtenir auprès de la Division de l'immigration du ministère de l'Emploi et de l'Immigration, Ottawa (Ontario) K1A 0J9, Canada.

médical, l'agent d'immigration du Canada lui remettra la formule appropriée et une liste des médecins désignés. (La visite médicale est obligatoire lorsqu'il est prévu que l'étudiant recevra une aide financière du gouvernement du Canada.) Le gouvernement du Canada exige habituellement la vaccination contre la petite vérole, le choléra et la fièvre jaune lorsque les candidats à l'immigration viennent de régions où ces maladies sont endémiques ou lorsqu'ils ont été ou sont censés avoir été récemment en contact avec ces maladies. Le candidat doit s'enquérir auprès d'un représentant du gouvernement canadien des règlements en matière de quarantaine avant de quitter son pays.

d) *Une lettre d'acceptation ou un formulaire d'«Acceptation pour un cours d'études au Canada»* émis par une université canadienne (voir l'Appendice A pour la liste des universités et collèges du Canada); l'étudiant doit absolument avoir ces documents s'il veut être autorisé à entrer au Canada.

e) *Un Permis de séjour pour étudiant (Formulaire IMM 1208)*: Le candidat doit se procurer ce document auprès d'un agent d'immigration et l'avoir en sa possession avant d'entrer au Canada (les citoyens et les résidents permanents des États-Unis, de Saint-Pierre-et-Miquelon ou

du Groenland peuvent présenter une demande de permis de séjour au moment de se présenter à un point d'entrée au Canada). Ce document constitue également une attestation d'entrée et une preuve du statut de l'étudiant au Canada. Il est important de demander un renouvellement du permis de séjour bien avant la date d'expiration (30 jours).

f) *Un document prouvant qu'ils disposent de fonds suffisants pour assurer leur subsistance au Canada et le retour dans leur pays d'origine.*

IV Financement des études universitaires

Les études universitaires au Canada sont coûteuses. Les étudiants qui viennent au Canada devraient disposer des fonds suffisants pour terminer leurs études universitaires et retourner chez eux. Pour obtenir un visa, il faut pouvoir garantir que l'on possède l'argent nécessaire pour une année d'études et prouver que l'on sera en mesure d'obtenir les fonds voulus pour les années supplémentaires.

Les principales dépenses de l'étudiant sont ses frais de scolarité, de logement et de nourriture. Les frais de scolarité varient entre \$750 et \$1 600, et la pension peut coûter de \$150 à \$350 par mois. Déplacements, vêtements, livres et loisirs exigent également une mise de fonds importante. Après avoir arrêté son choix sur une université, l'étudiant devrait établir un budget de ses dépenses. On trouvera ci-dessous un budget type, établi selon les frais prévus pour l'année universitaire 1979-1980. Il convient de signaler qu'il ne s'agit là que d'un guide et que, vraisemblablement, les frais augmenteront d'une année à l'autre.

Exemple de budget minimum pour l'étudiant préparant le baccalauréat — 1979-1980 (12 mois)

Frais de scolarité	\$ 750-1 600
Livres et instruments	200-400
Logement et nourriture	2 250-4 200
Vêtements, médicaments, etc.	400
Loisirs	250
Déplacements	150
Autres dépenses	200
	<hr/>
	\$4 600-7 200

Autres dépenses:

Vêtements

Manteau d'hiver (pour hommes ou dames)	\$ 80-150
Costumes	\$100 et plus
Chaussures (pour hommes ou dames)	\$ 30 et plus
Chemises	\$ 10 et plus
Chaussettes	\$ 2 et plus
Bas	\$ 1 et plus

Nourriture

Repas du midi	\$2.50 à \$4.00
Sandwich et boisson	\$2.00
Repas du soir	\$2.50 et plus
Tasse de café, thé, verre de lait	\$0.35 à \$0.45

Assurance médicale

Les soins médicaux et hospitaliers au Canada sont très coûteux. Il est donc essentiel que tous les étudiants contractent une assurance-maladie et hospitalisation pour se protéger et, le cas échéant, couvrir les personnes

à leur charge. Certaines provinces offrent un régime provincial d'assurance-maladie et hospitalisation. Si aucun régime de ce genre n'est offert, on peut recourir à des régimes privés d'assurance-maladie. (On se renseignera auprès de l'administration de l'université.) Les étudiants qui viennent au Canada dans le cadre d'un programme gouvernemental sont assurés selon les conditions prévues par leurs bourses. Les étudiants parrainés par une université ou un autre organisme sont habituellement couverts par un régime d'assurance collectif. Il leur est toutefois conseillé de s'en assurer.

Départ pour le Canada: Une fois admis à une université canadienne, l'étudiant peut organiser son voyage aller-retour par l'intermédiaire d'une agence de voyage, d'une société de transport ou d'une organisation d'étudiants. Il doit s'assurer que ses billets lui permettront de se rendre jusqu'à la ville où est située l'université et que son billet de retour sera valable au moment où il retournera chez lui. S'il voyage par avion, il peut confier à une société de transport maritime l'expédition de ses bagages lourds. À noter que le délai d'arrivée en ce cas peut être de six mois et plus.

Toutes les formalités de voyage doivent être remplies bien avant la date de départ et l'étudiant doit arriver à l'université plusieurs jours avant la date prévue pour l'inscription.

Arrivée au Canada: À son arrivée, l'étudiant doit avoir sur lui tous les documents nécessaires, par exemple son visa, ses certificats médicaux et de vaccination, sa lettre d'acceptation par l'université et environ \$100 en argent canadien qui lui serviront pour ses dépenses immédiates (repas, logement, transport et pourboires). Une partie de cette somme devrait être en billets de \$1 ou de \$5 et en menue monnaie (pièces de 25, 10 et 5 cents).

L'étudiant qui s'est mis en rapport avec une organisation canadienne

pour être accueilli à son arrivée doit communiquer avec elle si ses projets de voyage sont modifiés. En août et septembre, le Bureau canadien de l'Éducation internationale assure une permanence (Bureau d'accueil pour les étudiants d'outre-mer) aux aéroports de Montréal, de Toronto et de Vancouver. Ses représentants, de service jusqu'à minuit chaque jour (y compris le dimanche), portent un brassard avec l'inscription RECEPTION SERVICE — SERVICE D'ACCUEIL. Ils sont là pour recevoir les étudiants à leur descente d'avion et les aider à poursuivre leur voyage.

L'étudiant qui arrive à l'aéroport et n'y trouve personne pour l'accueillir peut se rendre en ville par autobus, limousine de l'aéroport ou taxi. Il a intérêt à se renseigner sur le moyen de transport qui, compte tenu de son lieu de destination, sera le meilleur marché. L'étudiant qui voyage par bateau et désire être accueilli à son arrivée doit écrire au Bureau de l'Éducation internationale, pièce 408, 151, rue Slater, Ottawa (Ontario) K1P 5J3 (Canada) au moins un mois avant son arrivée, en indiquant le nom du bateau, la classe du billet, le nom du port et la date d'arrivée au Canada.

Logement temporaire: Les célibataires des deux sexes peuvent généralement trouver un logement temporaire au YMCA ou au YWCA, où les chambres sont ordinairement

moins chères qu'à l'hôtel. Il est souvent commode de réserver une chambre pour une ou deux nuits à l'arrivée, en attendant de trouver un autre logement. Dans certains cas, l'étudiant peut avoir à partager une chambre. Les frais de logement sont d'environ \$13 par nuit.

Hôtels

Le prix indiqué dans les hôtels canadiens ne visent que la location de la chambre; il ne comprend pas le prix des repas. Une chambre individuelle avec salle de bain coûte au minimum de \$30 à \$40 par jour. On peut réserver sa chambre par téléphone ou par lettre, mais la réservation ne vaut pas au-delà de la date d'arrivée indiquée, à moins qu'une partie des frais de location n'ait été payée à l'avance (dépôt). Les chambres doivent être libérées à heure fixe. Il est toujours possible de faire garder ou «consigner» ses bagages jusqu'à ce qu'on soit prêt à partir. Le fait de ne pas observer l'heure de sortie oblige généralement à payer le prix d'une nuit supplémentaire.

Déplacements au Canada: Dans la plupart des terminus d'autobus et de chemin de fer, et dans les aéroports, on trouve un service d'information où l'on peut se procurer gratuitement les horaires et les renseignements nécessaires. C'est aussi là qu'il faut s'adresser pour faire assurer ses bagages.

Autobus

L'autobus est le moyen de transport le plus économique, mais aussi le plus lent lorsqu'il s'agit de parcourir de grandes distances; par contre, pour des parcours de 160 à 480 km, il est généralement plus rapide que le train. Le billet d'autobus permet le transport gratuit de 150 livres de bagage.

Chemin de fer

Le billet de chemin de fer permet le transport gratuit de 150 livres de bagage que l'on peut envoyer d'avance et réclamer à l'arrivée sur présentation du billet numéroté remis au départ. Les trains de jour sont les plus économiques. Pour voyager par wagon-lit, il faut payer un supplément à l'achat du billet. Il y a plusieurs façons de voyager la nuit, la moins coûteuse étant de prendre une couchette supérieure. D'habitude, les voyageurs donnent un pourboire d'au moins \$2 par nuit au contrôleur du wagon-lit. La plupart des trains ont un restaurant où l'on sert des repas chauds. Les trains transcontinentaux comprennent un wagon-restaurant.

Avion

Il existe de bonnes liaisons aériennes entre les principales villes du pays. Il y a généralement deux tarifs: première classe et classe économique,

cette dernière étant nettement moins chère. Le prix du billet comprend les repas servis au cours du voyage; on ne donne pas de pourboire. Il faut normalement réserver sa place au moins une semaine à l'avance. Certaines réductions de tarifs sont accordées pour des voyages aller-retour à l'intérieur du Canada. Les personnes de moins de 22 ans peuvent également bénéficier de réductions de tarifs.

Transport local

L'autobus, le tramway et le métro sont les moyens de transport en commun les plus courants dans les grandes villes. On peut généralement aller n'importe où en ville moyennant un tarif fixe; il est plus économique d'acheter un carnet de billets ou un laissez-passer mensuel. Dans certaines villes, il est nécessaire, pour arriver à destination, de prendre deux ou plusieurs correspondances d'autobus, auquel cas on doit demander au conducteur un «billet de correspondance» au moment où l'on paie sa place. Les taxis coûtent assez cher dans les grandes villes; le prix de la course est enregistré sur un compteur et est, en général, calculé selon un taux fixe d'après la distance parcourue, avec frais supplémentaires pour le transport des bagages lourds, notamment des malles, et parfois selon le nombre de passagers.

VI La vie dans une université canadienne

a) Logement

L'étudiant étranger doit toujours donner son adresse à l'agent d'immigration et au secrétaire d'université. S'il le désire, il peut demander au secrétaire, au doyen, à l'aumônier ou au conseiller des étudiants étrangers la permission de faire adresser son courrier à leurs soins jusqu'à ce qu'il ait trouvé un logement. En attendant d'ouvrir un compte de banque, il peut également trouver commode de recevoir de l'argent par l'intermédiaire de ces personnes ou par le chargé d'affaires de l'université.

Résidence: Au Canada, les bâtiments de l'université et les résidences d'étudiants sont généralement groupés sur un terrain appelé «campus». En plus des chambres à coucher, il y a dans les résidences des cafétérias et des salles d'études ou de repos. L'étudiant étranger devrait essayer de trouver une chambre dans une résidence universitaire, car c'est là qu'il aura la possibilité de connaître ses camarades d'études. Il doit cependant se soumettre à certains règlements imposés par l'administration de l'université et réserver sa place au moins six mois avant son arrivée, en adressant sa demande au service des logements de l'université.

Résidences coopératives de campus: Dans certaines universités, les coopératives de campus sont en

vogue, car les étudiants des deux sexes trouvent à s'y loger à des taux moins élevés que dans les résidences universitaires. La plupart des chambres peuvent accueillir deux ou trois personnes, et les repas sont servis dans des réfectoires communs. À l'occasion, on peut obtenir l'un des rares appartements réservés aux étudiants mariés. L'étudiant qui n'habite pas la coopérative peut quand même y prendre ses repas. Pour plus de renseignements, s'adresser au service des logements de l'université.

Location de chambres: Comme il arrive souvent que les universités ne sont pas en mesure de loger tous les étudiants, nombre d'entre eux louent une chambre à l'extérieur du campus. La plupart des universités ont un service de location auquel l'étudiant peut s'adresser pour obtenir la liste des chambres disponibles. Dans certains cas, l'étudiant peut être logé et nourri contre paiement d'une pension hebdomadaire ou mensuelle (environ \$50 à \$55 la semaine). Dans d'autres, il loue simplement la chambre (de \$25 à \$30 la semaine) et dispose d'une cuisine pour préparer ses repas; il peut aussi manger au restaurant ou à la cafétéria de l'université. L'étudiant qui paie un loyer hebdomadaire doit donner un préavis d'une semaine s'il veut déménager. Dans les autres cas, on exige généralement un préavis d'un mois.

Appartements: L'étudiant qui vient au Canada avec son épouse ou sa famille préférera peut-être louer un appartement d'une ou deux chambres à coucher. Normalement, les appartements sont dotés d'un réfrigérateur et d'une cuisinière. Le loyer comprend généralement le coût du chauffage et dans certain cas, celui de l'électricité. La location d'un appartement s'accompagne souvent de la signature d'un bail d'un an ou plus, les propriétaires exigeant que l'on paie d'avance un mois de loyer ou une caution pour dommages ou autres responsabilités. Cette somme est généralement remboursée au locataire lorsqu'il quitte l'appartement. Avant de signer le bail, on devrait le lire soigneusement et toujours demander l'avis du conseiller des étudiants étrangers ou de l'agent chargé du personnel étudiant de l'université.

Certains étudiants peuvent avoir de la difficulté à se trouver un logement. Dans tous les pays, on rencontre des personnes qui pratiquent la discrimination selon la religion, la race, la langue, la situation financière ou l'éducation. L'étudiant étranger qui, par malchance, est victime d'une forme quelconque de discrimination doit en aviser les autorités de l'université.

b) Relations sociales

Dans la plupart des universités, les étudiants élisent un conseil qui est

responsable de l'administration de l'association des étudiants de l'université et chargé d'organiser tout un éventail d'activités sociales et récréatives. Tous les étudiants sont membres de l'association des étudiants à laquelle ils paient une cotisation au moment de leur inscription. On trouve sur le campus de nombreux groupes et clubs sociaux, intellectuels, politiques, religieux et littéraires. Les sports qui se pratiquent le plus sont le football américain, le football européen, le hockey sur glace, le ski, la natation et le basket-ball.

De nombreuses universités ont formé des cercles pour des étudiants de certaines nationalités et des organisations intéressantes pour tous les étudiants étrangers. Là, les étudiants ont la possibilité de rencontrer leurs compatriotes, des étudiants d'autres pays et des étudiants canadiens. Ces derniers ne sont pas toujours prêts à faire le premier pas pour accueillir leurs camarades étrangers, et il ne faut donc pas craindre de prendre les devants. Beaucoup d'étudiants étrangers apprennent à connaître les Canadiens par l'intermédiaire de camarades ou de professeurs. Parfois, des programmes spéciaux d'activités sont mis sur pied dans le but de réunir les étudiants étrangers et canadiens. On conseille aux étudiants d'outre-mer d'apporter, si possible, quelques objets typiques de leur

VII La vie au Canada

pays susceptibles d'intéresser leurs camarades canadiens, par exemple des cartes, des photos, des instruments de musique, des enregistrements, des objets d'artisanat et des costumes nationaux.

a) Situation géographique et climat
Le Canada occupe près de la moitié du continent nord-américain et se trouve au deuxième rang des pays du monde pour la superficie (9 800 00 km²). Il s'étire sur 5 120 km de l'Atlantique au Pacifique et sur presque 4 800 km depuis la pointe nord de l'île Ellesmere jusqu'à la frontière des États-Unis. Sa population atteint quelque 23 millions d'habitants.

Le climat du Canada varie beaucoup selon les régions. Sur la côte du Pacifique, les étés sont frais et assez secs, tandis que les hivers sont doux, nuageux et humides. Au centre du pays, depuis les Rocheuses jusqu'aux Grands lacs, on connaît un climat de type continental avec de longs hivers froids, des étés courts et chauds et de maigres précipitations. La partie méridionale de l'Ontario et du Québec connaît un climat humide avec des hivers froids, des étés chauds et habituellement d'abondantes précipitations. Les quatre provinces de l'Atlantique ont un climat de type continental humide, bien que leurs régions littorales subissent l'influence marquée de l'océan.

En se renseignant sur les possibilités d'études dans une université canadienne, l'étudiant étranger devrait s'enquérir des conditions climatiques de la région ou de la ville où il compte étudier et habiter.

Les maisons sont chauffées en hiver et souvent climatisées en été.

b) Population

Au Canada, il y a deux langues officielles, le français et l'anglais. Les billets de banque, les timbres-postes, les documents officiels du gouvernement fédéral et les étiquettes des produits de consommation courante sont imprimés dans les deux langues. La nation canadienne se compose non seulement de Canadiens d'origine française ou britannique, mais aussi de personnes d'autres nationalités, pour la plupart issues d'Europe.

Les religions au Canada sont très variées, mais la majorité de la population est chrétienne. Il existe cependant de nombreuses confessions non chrétiennes qui, dans la plupart des villes, ont leur propres lieux de culte.

c) Opérations bancaires et commerciales

Il vaut mieux ne pas porter sur soi plus de \$20 en argent liquide, ni laisser de grosses sommes d'argent à la maison. Il est facile d'ouvrir un compte de banque au Canada, et cela constitue le moyen le plus sûr de protéger son argent. En général, les achats importants sont payés par chèque et, pour les dépenses journalières, il est facile de retirer la somme nécessaire du compte en banque. Les commis de banque sont

prêts à conseiller le client et à l'aider s'il veut ouvrir un compte. On conseille à l'étudiant qui voyage de se procurer des chèques de voyage, faciles à encaisser dans les banques, les hôtels, les bureaux de fiducie et la plupart des magasins. On peut aussi acheter à crédit ou par paiements échelonnés. Il vaut cependant mieux que l'étudiant ne signe aucun contrat d'achat ni ne verse de dépôt avant d'avoir demandé conseil à une autorité de l'université.

d) Alimentation

Hors de l'université, il y a des restaurants, des comptoirs casse-croûte, des cafés et des cafétérias. Les *cafétérias* où l'on se sert soi-même sont meilleur marché que les restaurants. Dans nombre de magasins à rayons et de petites boutiques, il y a des *comptoirs* où l'on peut se procurer des en-cas, des sandwiches, des glaces et des boissons. Les restaurants offrent un grand choix de mets. Les prix sont variés, et l'on donne habituellement un pourboire de 10 à 15 p. cent du montant de l'addition.

L'étudiant qui désire préparer lui-même ses repas trouvera tout ce qu'il lui faut dans les supermarchés où il pourra choisir lui-même sur les rayons les produits qu'il paiera ensuite à la caisse.

Au Canada, les noms de certains produits alimentaires peuvent prêter

à confusion. Par exemple, le «hamburger» est fait de bœuf haché et non de jambon et le «hot dog» est une saucisse de porc ou de bœuf; si le nom d'un produit n'est pas familier, il vaut mieux se renseigner.

Heures des repas: Petit déjeuner: en général entre 7 h et 8 h. Déjeuner: entre midi et 14 h. Dîner: entre 17 h 30 et 19 h. Le repas du soir est souvent appelé le souper.

e) *Vêtements*

L'étudiant doit se renseigner sur les conditions climatiques de la région où il vivra avant de décider des vêtements qu'il apportera au Canada. Celui qui arrive d'un pays chaud aura avantage à acheter les vêtements d'hiver une fois sur place. On peut souvent acheter des vêtements à prix réduit durant les soldes.

Pour assister aux cours l'étudiant s'habille en général simplement. Nombreux sont les hommes et les femmes qui portent les jeans en denim. En automne et en hiver, les étudiantes portent des robes de laine, des tailleurs, des jupes ou des pantalons avec des chemisiers et des chandails et, au printemps et en été, des pantalons, des robes de coton, des jupes et des chemisiers. Les chaussures à talons bas se portent la plupart du temps, les talons hauts étant réservés aux tenues plus habillées, selon la mode.

Par temps froid, on porte des chapeaux, des écharpes, des cache-col, des gants, des bottes doublées, des couvre-chaussures en caoutchouc et des manteaux épais. Beaucoup d'étudiantes des pays asiatiques portent tous les jours leur costume national, qu'elles recouvrent d'un manteau chaud en hiver. Les étudiants portent généralement des pantalons, des chemises sport ou des chemises ordinaires et des cravates, des chandails ou des vestes. À l'église et aux réceptions officielles, la cravate et la veste sont de rigueur.

f) *Nettoyage des vêtements*

On trouve dans l'annuaire du téléphone le nom et l'adresse des blanchisseries et des teintureries. À titre d'exemple, le nettoyage à sec d'une robe de laine ou d'un costume revient à environ \$3.25. Beaucoup de nettoyeurs ramassent et livrent les vêtements à domicile, mais il est quelquefois plus économique d'aller les porter et les reprendre soi-même. La note de blanchissage indique le prix pour chaque article. Dans certaines universités, il y a des buanderies sur le campus et les résidences universitaires possèdent souvent des machines à laver.

Il y a des laveries automatiques dans la plupart des quartiers. Le client y apporte sa lessive, la met dans la machine qui lave, rince et

sèche partiellement, puis dans la sècheuse. Le coût normal est de \$0.50 pour le lavage de 8 à 10 livres de vêtements et de \$0.35 pour le séchage.

g) Salons de coiffure

Le prix des services offerts varient selon les salons de coiffure. Cela comprend généralement la coupe de cheveux, le shampooing, la permanente et le soin des mains. Un shampooing et une coupe de cheveux coûtent au moins \$10. Les coiffeurs pour homme affichent dans leur magasin le barème pour chaque service offert. La coupe de cheveux coûte environ \$10. On donne habituellement un pourboire de 10 à 15 p. cent. Certains coiffeurs n'ont jamais coupé les cheveux de clients originaires d'Afrique, d'Asie et des Antilles et, pour cette raison, peuvent refuser de le faire. L'étudiant qui a des difficultés à trouver un coiffeur peut demander à ses camarades de lui en recommander un.

h) Poste et communications

Lettres: Le tarif normal d'affranchissement des lettres à l'intérieur du Canada est de \$0.17 et les lettres ainsi affranchies sont envoyées par avion s'il y a lieu. Pour connaître le tarif des lettres destinées à l'étranger, on s'adresse au bureau de poste. À raison de \$0.35, on peut se procurer des aérogrammes à envo-

yer, tels quels, dans n'importe quel pays du monde. Dans chaque ville, il y a un bureau de poste principal et un certain nombre de succursales. Beaucoup de pharmacies, de débits de tabac et d'hôtels vendent des timbres. L'étudiant qui change de domicile peut s'adresser au bureau de poste pour obtenir une carte de changement d'adresse qui lui assurera l'envoi du courrier à son nouveau domicile. Ce service coûte \$1. On peut cependant obtenir gratuitement d'autres cartes de changement d'adresse que l'on envoie à sa famille et à ses amis.

Téléphone: Les premières pages de l'annuaire téléphonique donnent tous les renseignements nécessaires pour établir une communication. Il y a des cabines téléphoniques dans les rues et dans les hôtels, de même que dans nombre de pharmacies, de débits de tabac et de restaurants. L'appel local à partir d'un appareil privé est gratuit; il n'y a pas de limite à la durée de la communication. Des tarifs réduits spéciaux sont applicables, le soir et pendant les fins de semaine, aux appels entre certaines provinces et, après minuit, à tous les appels interprovinciaux.

Les appels interurbains sur ligne privée ou commerciale peuvent, si le numéro du destinataire est connu, être acheminés automatiquement. Les appels qui nécessitent l'aide de la téléphoniste, par exemple à partir

d'un téléphone public, peuvent se faire de personne à personne ou de numéro à numéro. Dans ce dernier cas, le coût est moindre, mais il faut accepter de parler à toute personne qui répond. Pour les appels de personne à personne, il n'y a aucun frais si la téléphoniste ne peut atteindre la personne demandée. Les appels à l'étranger coûtent très cher, et il serait bon d'en déterminer le coût d'avance.

Après avoir été reçu quelque part, il est poli de téléphoner ou d'envoyer une note de remerciement à son hôte. La coutume orientale qui consiste à apporter un cadeau lorsqu'on visite quelqu'un pour la première fois représente un geste très aimable certes, mais qui n'est pas obligatoire au Canada et risque de coûter cher à la longue. Il est parfaitement normal d'accepter l'invitation d'une personne inconnue si l'invitation est transmise par un ami commun. Pour maints étudiants étrangers, les fêtes de l'Action de grâces et de Noël n'ont guère de signification, mais nombreux sont les Canadiens qui invitent des amis à les célébrer avec eux. Dans les maisons canadiennes, les invités offrent souvent leur aide pour laver la vaisselle et, s'ils passent la nuit chez leurs hôtes, font eux-mêmes leur lit.

Il est bon de se conformer aux coutumes du pays en ce qui con-

cerne les détails quotidiens, mais il est également important de conserver sa propre échelle de valeurs. Par exemple, si par conviction religieuse ou préférence personnelle, un étudiant ne veut pas manger certains mets ou absorber des boissons alcoolisées, il ne doit pas être gêné d'en expliquer la raison à son hôte.

Au Canada, les relations entre les sexes sont tout-à-fait libres, mais cela risque parfois d'être mal interprété. Par exemple, un homme et une femme qui sont assis côte à côte dans un train ou un autobus se parleront peut-être, ce qui ne veut pas forcément dire que l'un ou l'autre désire donner suite à cette rencontre fortuite. Sur le campus également, des étudiants s'invitent mutuellement à participer à diverses activités sociales sans que cela ne signifie pour autant des relations suivies.

Pour obtenir d'autres renseignements sur la vie au Canada et dans les universités canadiennes, s'adresser aux universités et aux organisations d'étudiants.

Télégrammes: À l'intérieur du Canada, les sociétés Canadien National et Canadien Pacifique se chargent de transmettre les télégrammes confiés au service approprié dans les gares, les terminus d'autobus, les aéroports ou les

hôtels. Un télégramme transmis par téléphone est facturé à une date ultérieure: le tarif minimal d'un télégramme correspond à un message de dix mots. Le coût des télégrammes-lettres, de jour ou de nuit, est meilleur marché et est calculé d'après un minimum de 50 mots. Le coût des télégrammes internationaux est fixé selon le nombre de mots, adresse comprise.

i) Coutumes

On n'apprend pas de nouvelles coutumes en une seule journée; voici cependant quelques indications utiles concernant celles du Canada.

La plupart des Canadiens aiment la ponctualité. En général, il est bon de répondre rapidement aux invitations et de ne pas manquer à ses rendez-vous. L'étudiant qui a promis de rencontrer quelqu'un, où que ce soit, est attendu à l'heure fixée; si, pour une raison quelconque, il ne peut s'y présenter, il doit s'en excuser au préalable.

APPENDICE A

AUCC INFORMATION

Liste des adresses des universités et collèges du Canada (à utiliser avec les feuilles de renseignements sur les cours)

Acadia University
Wolfville (Nouvelle-Écosse) BOP 1X0

Alberta, University of
Edmonton (Alberta) T6G 2M7

Athabasca University
12352-149^e rue
Edmonton (Alberta) T5V 1G9

Bishop's University
Lennoxville (Québec) J1M 1Z7

Brandon University
Brandon (Manitoba) R7A 6A9

Brescia College
London (Ontario) N6G 1H2

British Columbia, University of
2075 Wesbrook Mall
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6T 1W5

Brock University
Merrittville Highway
St. Catharines (Ontario) L2S 3A1

Calgary, University of
2920-24^e Av. NO
Calgary (Alberta) T2N 1N4

Campion College
Regina (Saskatchewan) S4S 0A2

Cape Breton, College of
C.P. 760

Sydney (Nouvelle-Écosse) B1P 6J1

Carleton University
Ottawa (Ontario) K1S 5B6

Collège dominicain de philosophie et de théologie,
96, avenue Empress
Ottawa (Ontario) K1R 7G2

Concordia University
—Loyola College Campus
7141, rue Sherbrooke ouest
Montréal (Québec) H4B 1R6

—Sir George Williams
University Campus
1455, boul. de Maisonneuve ouest
Montréal (Québec) H3G 1M8

Dalhousie University
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3H 3J5

Guelph, University of
Guelph (Ontario) N1G 2W1

Huron College
London (Ontario) N6G 1H3

King's College, University of
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3H 2A1

King's College
266, avenue Epworth
London (Ontario) N6A 2M3

Lakehead University
Chemin Oliver
Thunder Bay (Ontario) P7B 5E1

Laurentian University
of Sudbury
Chemin du lac Ramsey
Sudbury (Ontario) P3E 2C6

- Laval, Université
Cité universitaire
Québec (Québec) G1K 7P4
- Lethbridge, University of
4401, prom. universitaire
Lethbridge (Alberta) T1K 3M4
- Luther College
Regina (Saskatchewan) S4S 0A2
- Manitoba, University of
Winnipeg (Manitoba) R3T 2N2
- McGill University
F. Cyril James Pavillon
845, rue Sherbrooke ouest
Montréal (Québec) H3A 2T5
- McMaster University
Hamilton (Ontario) L8S 4K1
- Memorial University of Newfoundland
St-Jean (Terre-Neuve) A1C 5S7
- Moncton, Université de
Moncton (Nouveau-Brunswick) E1A 3E9
- Montréal, Université de
C.P. 6128
Montréal (Québec) H3T 3J7
- Mount Allison University
Sackville (Nouveau-Brunswick) E0A 3C0
- Mount Saint Vincent University
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3M 2J6
- New Brunswick, University of
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 5A3
- Nova Scotia Agricultural College
Truro (Nouvelle-Écosse) B2N 5E3
- Nova Scotia College of Art and Design
5163, rue Duke
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 3J6
- Nova Scotia Technical College
C.P. 1000
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 2X4
- Ontario Institute for Studies in Education
252, rue Bloor ouest
Toronto (Ontario) M5S 1V5
- Ottawa, Université d'
Ottawa (Ontario) K1N 6N5
- Prince Edward Island, University of
Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)
C1A 4P3
- Québec, Université du
2875, boul. Laurier
Québec (Québec) G1V 2M3
- Centre des études universitaires dans
l'Ouest québécois:*
- Services universitaires dans l'Outaouais
283, boul. Alexandre Taché
C.P. 1250, succ. B
Hull (Québec) J9A 1L8
- Services universitaires dans le
Nord-Ouest
435, rue Gagné
Rouyn (Québec) J9X 5C6
- École nationale d'administration
publique
625, rue St-Amable
Québec (Québec) G1R 2G5
- Institut Armand-Frappier
531, boul. des Prairies
Laval-des-Rapides (Québec) H7N 4Z3
- Institut national de la recherche
scientifique
Complexe scientifique
2700, rue Einstein
Ste-Foy (Québec) G1Y 4C7

—Université du Québec à Chicoutimi
930, rue Jacques Cartier est
Chicoutimi (Québec) G7H 2B1

—Université du Québec à Montréal
1180, rue Bleury
Montréal (Québec) H3C 3P8

—Université du Québec à Rimouski
300 avenue des Ursulines
Rimouski (Québec) G5L 3A1

—Université du Québec à Trois-Rivières
335, boul. des Forges
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H7

Queen's University
Kingston (Ontario) K7L 3N6

Regina, University of
Regina (Saskatchewan) S4S 0A2

Royal Military College of Canada
Kingston (Ontario) K7L 2W3

Ryerson Polytechnical Institute
50, rue Gould
Toronto (Ontario) M5B 1E8

Sainte-Anne, Université
Church Point (Nouvelle-Écosse)
BOW 1M0

St. Francis Xavier University
Antigonish (Nouvelle-Écosse) B2G 1C0

St Jerome's College,
University of Waterloo (Ontario) N2L 3G3

St. John's College
University of Manitoba Campus
Winnipeg (Manitoba) R3T 2M5

Saint Mary's University
rue Robie,
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3H 3C3

St. Michael's College,
University of Toronto (Ontario) M5S 1J4

Saint Paul University
223, rue Main
Ottawa (Ontario) K1S 1C4

St. Paul's College
430, Chemin Dysart
Winnipeg (Manitoba) R3T 2M6

St. Thomas More College
1437, prom. du College
Saskatoon (Saskatchewan) S7N 0W6

St. Thomas University
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 5G3

Saskatchewan, University of
Saskatoon (Saskatchewan) S7N 0W0

Sherbrooke, Université de
Boul. Cité universitaire
Sherbrooke (Québec) J1K 2R1

Simon Fraser University
Burnaby (Colombie-Britannique)
V5A 1S6

Sudbury, University of
Chemin du lac Ramsey
Sudbury (Ontario) P3E 2C6

Toronto, University of
Toronto (Ontario) M5S 1A1

Trent University
Peterborough (Ontario) K9J 7B8

Trinity College, University of
Toronto (Ontario) M5S 1H8

Victoria, University of
C.P. 1700
Victoria (Colombie-Britannique)
V8W 2Y2

Waterloo, University of
Waterloo (Ontario) N2L 3G1

Western Ontario, University of
1151, rue Richmond
London (Ontario) N6A 3K7

Wilfrid Laurier University
Waterloo (Ontario) N2L 3C5

Windsor, University of
Windsor (Ontario) N9B 3P4

Winnipeg, University of
515, avenue Portage
Winnipeg (Manitoba) R3B 2E9

York University
4700, rue Keele
Downsview (Ontario) M3B 1P3

APPENDICE B

Universités et collèges canadiens qui confèrent des grades

Les universités et collèges canadiens offrant des cours et exerçant le pouvoir de conférer des grades (exception faite des institutions dont le pouvoir de conférer des grades est limité au domaine de la théologie) sont énumérés ci-dessous.

Les universités sont groupées par province. Les renseignements comprennent le nom de l'institution au complet, l'endroit où elle est

située, la(les) langue(s) d'enseignement, le nombre d'étudiants inscrits à plein temps en 1977-1978 (Source: Statistiques Canada) et le niveau des programmes offerts.

EXPLICATION E Anglais (langue d'enseignement)
F Français (langue d'enseignement)
G Post-grade
P Pré-grade (F)
PG Post-grade (F)
U Pré-grade

Terre-Neuve

Memorial University of Newfoundland	St-Jean	E	6 764	U/G
-------------------------------------	---------	---	-------	-----

Île-du-Prince-Édouard

University of Prince Edward Island	Charlottetown	E	1 542	U
------------------------------------	---------------	---	-------	---

Nouvelle-Écosse

Acadia University	Wolfville	E	2 701	U/G
Atlantic Institute of Education	Halifax	E	1	U/G
Dalhousie University	Halifax	E	7 216	U/G
University of King's College ¹	Halifax	E	344	U/G
Mount Saint Vincent University	Halifax	E	1 521	U/G
Nova Scotia College of Art and Design	Halifax	E	418	U
Nova Scotia Technical College	Halifax	E	549	U/G
Université Sainte-Anne	Church Point	F/E	188	P/U
St. Francis Xavier University	Antigonish	E	2 344	U/G
Saint Mary's University	Halifax	E	2 370	U/G

Nouveau-Brunswick

Université de Moncton	Moncton	F	3 038	P/PG
Mount Allison University	Sackville	E	1 393	U/G
University of New Brunswick	Fredericton	E	5 922	U/G
St. Thomas University ²	Fredericton	E	1 742	U

Québec

Bishop's University	Lennoxville	E	916	U/G
Université Laval	Québec	F	16 538	P/PG
Université de Montréal	Montréal	F	13 692	P/PG
Université du Québec:				
Université du Québec à Chicoutimi	Chicoutimi	F	1 649	P/PG
Université du Québec à Montréal	Montréal	F	6 464	P/PG
Université du Québec à Trois-Rivières	Trois-Rivières	F	3 269	P/PG
Université du Québec à Rimouski	Rimouski	F	894	P
Centre d'études universitaires dans l'Ouest québécois	Hull	F	459	P
L'École nationale d'administration publique	Québec	F	77	PG
L'Institut national de la recherche scientifique	Québec	F	22	PG
Centre d'études universitaires dans le Nord-Ouest québécois	Rouyn	F	236	P/PG
Université de Sherbrooke	Sherbrooke	F	6 424	P/PG
Concordia University	Montréal	E	9 577	U/G
McGill University	Montréal	E	16 254	U/G

Ontario

Brock University	St. Catharines	E	2 492	U/G
Carleton University	Ottawa	E	8 761	U/G
Collège Dominicain de philosophie et de théologie	Ottawa	F	215	P/PG
University of Guelph	Guelph	E	10 057	U/G
Lakehead University	Thunder Bay	E	2 887	U/G

Université Laurentienne de Sudbury:	Sudbury	E/F	2 400	U/G/P/PG
Huntington University ³	Sudbury	E		U
Université de Sudbury ³	Sudbury	E/F		U/P
Thorneloe University ³	Sudbury	E		U
McMaster University	Hamilton	E	10 292	U/G
Université d'Ottawa	Ottawa	F/E	10 950	P/PG/U/G
Université Saint-Paul ⁴	Ottawa	F/E	211	P/PG/U/G
Queen's University at Kingston	Kingston	E	10 418	U/G
Royal Military College of Canada	Kingston	E	666	U/G
Ryerson Polytechnical Institute	Toronto	E	9 119	U
University of Toronto	Toronto	E	31 407	U/G
Ontario Institute for Studies in Education (OISE) ⁵	Toronto	E		G
St. Michael's College ⁶	Toronto	E		U/G
University of Trinity College ⁷	Toronto	E		U/G
Victoria University ⁷	Toronto	E		U/G
Trent University	Peterborough	E	2 440	U/G
University of Waterloo	Waterloo	E	14 448	U/G
University of St. Jerome's College ⁸	Waterloo	E		U
University of Western Ontario	London	E	15 562	
Sir Wilfrid Laurier University	Waterloo	E	3 262	U/G
University of Windsor	Windsor	E	6 758	U/G
Assumption University ⁹	Windsor	E	*	U
York University	Downsview	E	12 337	U/G

Manitoba

Brandon University	Brandon	E	1 227	U/G
University of Manitoba	Winnipeg	E	13 603	U/G
University of Winnipeg	Winnipeg	E	2 785	U/G

Saskatchewan

University of Regina	Regina	E	3 254	U/G
University of Saskatchewan	Saskatoon	E	9 862	U/G

Alberta

University of Alberta	Edmonton	E	19 334	U/G
Athabasca University	Edmonton	E	53	U
University of Calgary	Calgary	E	10 804	U/G
University of Lethbridge	Lethbridge	E	1 527	U

Colombie-Britannique

University of British Columbia	Vancouver	E	20 108	U/G
Seminary of Christ the King	Mission City	E	4	U
Simon Fraser University	Burnaby	E	5 162	U/G
University of Victoria	Victoria	E	5 203	U/G

*..Statistiques non disponibles

Renvois

¹«Associée» avec l'Université Dalhousie. Ses pouvoirs de conférer des grades dans le domaine des arts et des sciences sont en suspens. (Le terme «associée» équivaut au terme «fédérée».)

²Fédérée avec l'Université du Nouveau-Brunswick. Elle confère le Baccalauréat ès arts et le Baccalauréat en éducation, mais elle garde en suspens le pouvoir de conférer des grades dans d'autres domaines.

³Fédérée avec l'Université Laurentienne de Sudbury. Ses pouvoirs de conférer des grades dans le domaine des arts et des sciences sont en suspens.

⁴Fédérée avec l'Université d'Ottawa. Elle confère des grades dans le domaine de la théologie et du droit canonique, mais elle garde en suspens le pouvoir de conférer des grades dans d'autres domaines.

⁵Affilié à l'Université de Toronto, en vertu de quoi les grades et diplômes dans les domaines de spécialisation (éducation) d'OISE sont conférés par l'université.

⁶Fédéré avec l'Université de Toronto. Confère des grades en études médiévales (cours offerts à l'Institut Pontifical des études médiévales et en théologie). Garde en suspens ses pouvoirs de conférer des grades dans le domaine des arts et des sciences.

⁷Fédéré avec l'Université de Toronto. Confère des grades dans le domaine de la théologie. Ses pouvoirs de conférer des grades dans le domaine des arts et des sciences sont en suspens.

⁸Fédéré avec l'Université de Waterloo. Ses pouvoirs de conférer des grades dans le domaine des arts et des sciences sont en suspens.

⁹Fédérée avec l'Université de Windsor. Confère des grades dans le domaine de la théologie. Ses pouvoirs de conférer des grades dans le domaine des arts et des sciences sont en suspens.

BUCC
CAL 249 636 782
1989
Les études universitaires au
Canada
MONTREAL
1989



60984 81800

LIBRARY E A / BIBLIOTHÈQUE A E



3 5036 01007280 2

DOCS

CA1 EA9 S36 FRE

1980

Les etudes universitaires au
Canada. --

~~53480351~~

43-272-128

B3144306



Affaires extérieures
Canada

External Affairs
Canada